

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 13  
Votants : 15  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

**Délibération n°BC04072301 - DEMANDE DE SUBVENTION SYDEV DANS LE CADRE DE L'ETUDE DIAGNOSTIC CHARPENTE POUR LE BATIMENT DE LA « GRANGE » MAISON DE LA VIE RURALE**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Dominique Blanchard, Vice-présidente en charge des Transitions, expose que dans le cadre de la rénovation de la toiture de la grange de la Maison de la Vie rurale, il doit être mené une étude de la charpente pour calculer la charge admissible au remplacement du revêtement et à la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques suite à l'étude de faisabilité du SYDEV.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072301-DE

SLO

Suivant le bilan de cette 1ère analyse d'éventuels travaux de confortements/renforcements seront préconisés avec estimation.

Le bureau d'étude ECTS réalise cette étude pour un montant de 2340 € HT soit 2808 € TTC.

Il est possible d'obtenir une aide du SYDEV sur cette prestation car elle porte sur une aide à la décision dans le cadre de projets de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation sur des toitures existantes.

Le montant maximum de l'aide est de 5 000 euros.

L'étude demandée répondant aux critères du SYDEV et le bureau d'étude ECTS ayant les qualifications requises, il est proposé au bureau communautaire de solliciter cette aide du SYDEV estimée à 2 246,40€.

Après avoir entendu l'exposé,

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès du Sydev pour un montant de 2 246,40 euros,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter la subvention au SYDEV,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérandère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 13  
Votants : 15  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072302 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - OPERATION DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT CITÉ TREILBOURG SUR LA COMMUNE DU BOUPERE :  
- LANCEMENT DE LA CONSULTATION  
- SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE AU TITRE DES TRAVAUX DE RÉDUCTION DES REJETS DIRECTS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET/OU DE LA SURCHARGE HYDRAULIQUE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, eaux et biodiversité, expose que l'étude diagnostique réalisée en 2019 sur réseau de collecte des eaux usées et sur le système d'épuration de la zone desservie du Bourg de la commune du Boupère avait pour objectif :

- de déterminer les principaux dysfonctionnements de ce système et leurs causes,
- de définir un programme de travaux de réhabilitation et/ou d'aménagements visant à réduire ces dysfonctionnements,
- de prévoir les aménagements nécessaires au développement de la zone desservie par le système de collecte et de traitement des eaux usées.

Les travaux concernés sont ceux permettant la mise en séparatif du réseau d'assainissement. Il s'agit de créer un réseau de collecte des eaux usées. Le réseau existant sera conservé comme réseau d'eaux pluviales.

Le réseau sera posé en tuyau PVC CR8 Ø 200 sur un linéaire de 215m. La suite des travaux un contrôle vidéo et des essais d'étanchéité seront effectués afin de valider la réalisation de l'ensemble.

Une étude de déconnexion des eaux pluviales à la parcelle sera proposée à chaque habitation.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	En euros HT	RECETTES	En euros
MOE INTERNE	3 046.28	AELB - Travaux de réduction des rejets directs du réseau d'assainissement des eaux usées et/ou de la surcharge hydraulique de la station de traitement des eaux usées 50% travaux	1 523.14
TRAVAUX PREPARATOIRES SOUS CHARTE	7 107	AELB - Travaux de réduction des rejets directs du réseau d'assainissement des eaux usées et/ou de la surcharge hydraulique de la station de traitement des eaux usées 50% travaux	3 553.50
TRAVAUX ASSAINISSEMENT EU	58 607,30	AELB - Travaux de réduction des rejets directs du réseau d'assainissement des eaux usées et/ou de la surcharge hydraulique de la station de traitement des eaux usées 50% travaux	29 303.65

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072302-DE

CONTROLES	3 434,38	AELB - Travaux de réduction des rejets directs du réseau d'assainissement des eaux usées et/ou de la surcharge hydraulique de la station de traitement des eaux usées 50% travaux	1 717.19
ÉTUDE DE DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE	18 480.00	AELB - Travaux de réduction des rejets directs du réseau d'assainissement des eaux usées et/ou de la surcharge hydraulique de la station de traitement des eaux usées 50% travaux	9 240.00
		Total Aide de l'AEBL	45 337.48
		Autofinancement sur BA	45 337.48
TOTAL	90 674.96		90 674.96

Une aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) est susceptible d'être accordée à la Communauté de Communes au titre des travaux de réduction des rejets directs du réseau d'assainissement des eaux usées et/ou de la surcharge hydraulique de la station de traitement des eaux usées. Ce système d'assainissement est classé prioritaire du fait de la présence de la retenue de Rochereau en aval, retenue sensible à l'eutrophisation.

Après avoir entendu l'exposé,

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le lancement du dossier de consultation,
- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour un montant de 45 138.19 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 18/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER

Envoyé en préfecture le 19/07/2023

Reçu en préfecture le 19/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072302-DE

SLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 13  
Votants : 15  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072303 - DEMANDE DE SUBVENTION FEADER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Madame Adeline Auberger, Vice-présidente en charge de l'Agriculture, eaux et biodiversité, expose que dans le cadre de l'élaboration du projet alimentaire de territoire de la Communauté de Communes du pays de Pouzauges, une subvention est susceptible d'être allouée à la CCPP dans le cadre du FEADER au titre de l'opération 19.2-4 « valorisation des produits locaux au service d'une ruralité de qualité » de la convention leader 2014-2020 du GAL du Pays du Bocage Vendéen.

Le plan des subventionnements possibles figure ci-dessous :

Postes de dépense	Montant des dépenses présentées	Dépenses FEADER retenues HT
Animation du PAT	15 775 €	15 775 €
Montant total des dépenses prévues (a)	15 775 €	15 775 €
Recettes prévisionnelles (b)	0 €	0 €
Dépenses subventionnables prévisionnelles (a-b)	15 775 €	15 775 €

Répartition du FEADER entre financeurs			
Financier	Montant cofinancé	Mt top-up	FEADER correspondant
0			0,00 €
Total financeurs (hors autofinancement public cofinancé)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
autofinancement public cofinancé	1 577,50 €		6 310,00 €
Total aides publiques (dont ESB)	1 577,50 €	0,00 €	6 310,00 €
		7 887,50 €	
Financements privés (hors autofinancement)		0,00 €	
Autofinancement public non cofinancé ou autofinancement privé		7 887,50 €	
Coût total subventionnable		15 775,00 €	
Recettes		0,00 €	
<b>Total du projet</b>		<b>15 775,00 €</b>	

L'aide maximale attribuée est de 6 310 €.

Après avoir entendu l'exposé,

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE la sollicitation de subvention auprès de la Région Pays de la Loire, au titre du FEADER, pour le projet alimentaire de territoire,
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès de la Région Pays de la Loire,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention se rapportant à ce dossier annexée à la présente délibération.



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072303-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Membres présents : 13

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072304 - ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA SANTE DANS LE PAYS DE  
POUZAUGES - ANNEE 2023

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Jean-Louis ROY, Vice-Président en charge de l'Action Sociale, Indique que l'Association Pour la Santé dans le Pays de Pouzauges sollicite la Communauté de Communes pour son adhésion sur 2023.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230710-BC04072304-DE

Le montant de la cotisation est de 10 euros pour l'année 2023 (montant inchangé). La Commission Solidarités a émis un avis favorable à cette demande le 13 juin.

Après l'exposé de Monsieur Jean-Louis ROY,

**Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Association Pour la Santé dans le Pays de Pouzauges pour l'année 2023, et le versement d'une cotisation de 10 euros à l'association.**

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Membres présents : 13

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072305 - ADHESION A L'ADILE-85 POUR 2023

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, indique que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) de la Vendée sollicite la Communauté de Communes pour son adhésion sur 2023.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072305-DE

Le montant de la cotisation est de 5 000 euros pour l'année 2023 (montant inchangé).

Après l'exposé de Monsieur Lionel GAZEAU, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) de la Vendée pour l'année 2023, et le versement d'une cotisation de 5 000 euros.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérange SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Membres présents : 14

Votants : 14

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérange SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072306 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution n°2-3 de la délibération n°CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Madame la Présidente présente les subventions étudiées en Commissions, et proposées au vote :

ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	MONTANT PROPOSE AU VOTE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
ADA (Saint-Mesmin)	2 000,00 €	2 000,00 €
AMI (Accueil des Migrants du Pays de Pouzauges) - subvention complémentaire	935,00 €	935,00 €
Association des Sentiers du Pays de Pouzauges - Bol d'Air	400,00 €	400,00 €
Esmeralda	2 000,00 €	2 000,00 €
Familles Rurales Boîte à talents	700,00 €	700,00 €
France Victimes 85	300,00 €	300,00 €
Maison Départementale des Adolescents	12 500,00 €	12 500,00 €
Les Petits Lutins	280,00 €	280,00 €
Passeport du civisme	1 000,00 €	1 000,00 €
SOS Femmes Vendée	20,00 €	20,00 €
<b>Total Commission Solidarités</b>	<b>20 135,00 €</b>	<b>20 135,00 €</b>
Association Au Four et au Moulin - organisation du festival Meunier tu dors	500,00 €	500,00 €
<b>Total Commission Accès à la Culture - Patrimoine</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
Madame Ingrid LABARTHE - tournage du documentaire "De la terre à l'assiette"	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Total Commission Transitions</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
Comité de jumelage Pouzauges - Puertollano	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>Divers</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
Pouzauges Bocage Football Club	884,85 €	884,85 €
PAC Twirling	462,00 €	462,00 €
<b>Total Groupe Sports</b>	<b>1 346,85 €</b>	<b>1 346,85 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 481,85 €</b>	<b>28 481,85 €</b>

Madame Michelle DEVANNE indique ne pas prendre part au vote en raison de sa fonction de vice-présidente du Comité de Jumelage Puertollano et quitte la séance.

Après l'exposé de Madame la Présidente,

**Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE les subventions indiquées dans le tableau ci-avant, au titre de l'année 2023.**

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072306-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072307 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC13121120 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2011 relative aux aides environnementales,

Vu la délibération n° CC16121409 du Conseil de Communauté du 16 décembre 2014 et la délibération n° CC07071507 du Conseil de communauté du 7 juillet 2015 relatives au programme d'aides environnementales,

Vu la délibération n° CC08022223 du Conseil de communauté du 08 février 2022 modifiant les critères d'attribution des aides à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Madame Adeline Auberger, vice-présidente en charge de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose qu'un dossier au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs est recevable.

Il figure dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com	Aide du SIAEP
2023/ANC09	ENFRIN CLAUDE	MONTOURNAIS	13 101,20 €	900,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>			<b>13 101,20 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement de cette subvention au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs pour un montant de 900 €.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

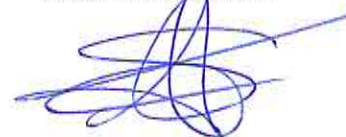
Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Membres présents : 14

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072308 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil de communauté du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme, expose que des dossiers au titre de l'aide à l'économie d'énergie sont recevables. Les tableaux récapitulatifs des aides figurent en annexe à la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,**

**Après un vote à mains levées**

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 9 520 €, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérandère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérandère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072309 - OPAH 2020-2023 - VERSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEMENT  
DES SUBVENTIONS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Pouzauges (OPAH) signée le 30 avril 2020,

Vu l'attribution 2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Statuer au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...) sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de co-financement »,

Vu la délibération n° CC07022318 du Conseil de Communauté du 07 février 2023 approuvant le vote des budgets au titre de l'année 2023,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme, expose que des dossiers au titre de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat), dans le cadre du programme Habiter Mieux et des aides « Matériaux Biosourcés », sont recevables. Le tableau récapitulatif des aides accordées aux propriétaires figurant en annexe de la présente délibération.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président,  
Après un vote à mains levées**

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires au titre de l'aide « Façade », telles qu'elles figurent dans le tableau annexé à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

**Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,**

**Certifié exécutoire,**

**Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER**



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Membres présents : 14

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072310 - FONDS DE SOUTIEN AUX TPE EN TRANSITIONS

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC02022216 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 approuvant le vote du budget au titre de l'année 2022,

Vu la délibération n° CC08022217 du Conseil de Communauté du 08 février 2022 fixant les enveloppes de subventions au titre de l'année 2022,

Vu l'attribution n°2-5 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020 portant délégation au Bureau Communautaire pour « statuer, au titre des dispositifs d'accompagnement financier (de type OPAH, CRBV...), sur les demandes formulées dans le respect des critères définis par les conventions de cofinancement »

Vu la délibération n°BC22051007 du Bureau communautaire du 10 mai 2022 accordant la subvention à la Scierie Mobile du Bocage dans le cadre du fond de soutien aux TPE en transitions,

Vu les demandes de subventions sollicitées,

Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, expose que dans le cadre du fonds de soutien pour les TPE en transition, des dossiers sont régulièrement examinés par le comité d'agrément constitué des membres de la commission Aménagement du Territoire et un représentant du Club d'entreprises du Pays de Pouzauges.

Selon le règlement, ces investissements doivent participer à la transition.

1 dossier a été examiné par le Comité d'agrément lors de sa réunion du 15 juin 2023, il propose de donner un avis favorable à cette demande, avec une subvention potentielle de 10 000 €.

L'investissement porte sur l'acquisition d'un centre d'usinage à commande numérique. Il pourrait entrer dans plusieurs critères :

- investissement matériel lié à la production, justifié par un saut technologique, usage d'un process innovant répondant à des enjeux de transition,
- RSE : favorisant la sécurité au travail (moins d'opérations de manutention, moins de bruit, plus de sécurité dans le process),
- Diminution de l'usage de matières premières au profit de matières recyclées : recyclage des eaux dédiées à l'usinage.

Le montant de l'investissement est de 123 000 € HT.

ENTITÉ	COMMUNE	PROJET	MONTANT DEVIS HT	MONTANT SUBVENTION POTENTIELLE
QUEST FACONNAGE CONCEPT	LE BOUPERE	Acquisition d'un centre d'usinage 5 axes à commande numérique	123 000,00	10 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, VOTE la subvention au titre de l'année 2023, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage



Envoyé en préfecture le 12/07/2023  
Reçu en préfecture le 12/07/2023  
Publié le  
ID : 085-248500464-20230704-BC04072310-DE

**La Présidente,  
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

**La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérandère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

**Présents** : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérandère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

**Assistaient également à la séance** :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

**Secrétaire de séance** : Adeline AUBERGER

---

**Délibération n°BC04072311 - CREANCES ETEINTES**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-6 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Se prononcer sur l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables »,

Madame la Présidente expose que le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée a transmis à la Communauté de Communes deux listes de créances éteintes. Les montants portent sur le seul budget général, et sur des créances sur redevances d'ordures ménagères (590,21 euros).

Les créances éteintes résultant de décisions extérieures (commission de surendettement, liquidation judiciaire, notamment), celles-ci s'imposent à la Collectivité ; aucune action en recouvrement n'est donc possible sur les créances arrivées à extinction.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072311-DE

Pour les montants présentés, 424,21 euros n'ont pas fait l'objet d'une admission préalable en non-valeur ; leur remboursement pourra être sollicité auprès du SCOM Est-Vendéen. Les 167 euros restants ayant été précédemment admis en non-valeur (2013), donc déjà remboursés par le SCOM, ceux-ci feront l'objet d'une écriture de contre-passation en recettes exceptionnelles (neutralisation).

Les crédits budgétaires afférents ont été ouverts au budget primitif.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Bureau communautaire, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** des créances éteintes présentées par le Service de Gestion Comptable Nord-Vendée, pour un montant 590,21 euros (Budget Général),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter le remboursement des créances éteintes relatives aux redevances d'ordures ménagères et non préalablement admises en non-valeur, auprès du SCOM Est-Vendéen.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
**Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
**Adeline AUBERGER**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Votants : 16  
Quorum : 9

Date de convocation : 28 juin 2023

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072312 - MARCHE DE MAITRE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA PETITE FOURNIERE

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'attribution 1-7 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 90 000€ HT et 214 000€ HT ».

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l'urbanisme, expose :

Il est nécessaire de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de la Petite Fournière à Pouzauges.

Rappel du contexte :

La présente consultation a pour objet de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour assister la collectivité dans la conception et la réalisation de cette opération.

- Actualiser la programmation architecturale et urbaine définie en 2020,
- Réinterroger en conséquence la faisabilité urbaine réalisée en 2021 (étude capacitaire),
- Et à assister la collectivité pour la réalisation des études et des travaux d'aménagement du site.

Le programme architectural et urbain envisagé est le suivant :

- Implantation d'une caserne des pompiers (SDIS),
- Accueil d'une caserne de gendarmerie (bureaux + 15 logements environ),
- Réhabilitation- extension de l'ancienne maison « Delaunay » (parcelles AO 261 et 185) pour accueillir un foyer jeunes travailleurs (FJT),
- Requalification de la voie de desserte interne de la Petite Fournière,
- Conformément de l'aire de de covoiturage existante,
- Requalification de la RD 43 au droit de la Petite Fournière (entrée de bourg à créer),
- Maillage de connexions douces à prévoir avec les quartiers riverains.

Prestation à réaliser :

1. Les études d'esquisse ;
2. Les études d'avant-projets ;
3. Les études de projet ;
4. Le dépôt du permis d'aménager
5. Le dossier de consultation et L'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux ;
6. Les études d'exécution ou l'examen de la conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par l'entrepreneur ;
7. La direction de l'exécution des contrats de travaux ;
8. L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ;
9. L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Durée du marché : 24 mois.

Date d'effet : A la notification du marché

Critères de jugement

- Prix 30%
- Valeur technique 70%

La Commission des procédures adaptées qui s'est réunie le 06 juin dernier, propose après examen des candidatures au regard des critères de jugement des offres, de retenir la candidature suivante :

Attributaire : MAGNUM architectes et urbanistes

SIRET : 502 487 986 000 49

Montant des honoraires

Montant hors taxes :	90 725€ HT
▪ TVA 20%	18 145€
▪ Montant TTC :	108 870€ TTC

Prestations supplémentaires éventuelles

Montant hors taxes :	17 800€ HT
▪ TVA 20%	3 560€
▪ Montant TTC :	21 360€ TTC

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché tel qu'exposé ci-dessus,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché correspondant et les documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,


Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 04 juillet 2023

----

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 28 juin 2023

Membres présents : 14

Votants : 16

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne pouvoir à Madame Michelle DEVANNE.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Adeline AUBERGER

---

Délibération n°BC04072313 - CURAGE DES LAGUNES ET EPANDAGE DES BOUES LIQUIDES, SUIVI AGRONOMIQUE ET D'EXPLOITATION

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'attribution 1-7 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 90 000€ HT et 214 000€ HT ».

Madame Adeline Auberge, Vice-présidente en charge de de l'Agriculture, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose :

Rappel du contexte :

Les prestations à réaliser au titre du marché comprennent :

- LOT N°1 STATION DE LAGUNAGE ROUTE DES CHATELLIERS - LA POMMERAIE SUR SEVRE 85700 SEVREMONT
- LOT N°2: STATION LAGUNAGE ROUTE DE SAINT AMAND SUR SEVRE - LES CHATELIERS-CHATEAUMUR - 85700 SEVREMONT

- L'installation générale de chantier : signalétique, installations réglementaires au titre de l'hygiène et de la sécurité du chantier,
  - L'Amenée et le repli des matériels nécessaires à l'exécution des travaux, compris l'ensemble des fournitures nécessaires au chantier,
  - L'exécution des opérations de vidanges et transfert de la phase eau, curage et évacuation des boues,
  - L'épandage des boues, le pré chaulage des parcelles et l'enfouissement des boues,
  - La réalisation du plan de prévention et la fourniture du procès-verbal en fin de chantier,
  - La remise en état du site, en particulier voiries,
  - Le suivi agronomique en application de l'arrêté du 8 janvier 1998 ainsi que la remise du rapport intégrant le bilan agronomique et le registre d'épandage.

Le titulaire portera une attention toute particulière au respect :

- Des doses apportées sur les parcelles
- Des distances d'épandage par rapport aux cours d'eau, aux habitations
- Du code de la route et de la propreté des voies empruntées lors des trajets station - parcelles.

Durée du marché : 12 mois.

Date d'effet du marché au 05/07/2023

Sur le rapport d'analyse et des-critères de jugement des offres

Critères de jugement des offres

CRITERE 1.Caractéristique opérationnelle

- Un planning argumenté et réaliste, dans lequel la prise en compte des périodes d'épandage sera respectée
- Moyens techniques et méthodes de travail mis en œuvre pour cette opération par étape et suivant respect du plan d'épandage prenant en compte la préservation et la remise en état du site et ses abords après intervention

CRITERE 2.Moyens humains

- Composition et qualifications des membres de l'équipe dédiée aux travaux
- Expériences et références du candidat sur des opérations de même nature

CRITERE 3.Prix des prestations

La Commission des procédures adaptées qui s'est réunie le 06 juin dernier, propose après examen des candidatures au regard des critères de jugement des offres, de retenir la candidature suivante :

Attributaire : SUEZ ORGANIQUE SAS

SIRET : 345 306 880 00203

Montant hors taxes :	97 517.28€ HT
▪ TVA 10%	9 751.73€
▪ Montant TTC:	107 269.01€ TTC

Prestations supplémentaires éventuelles

Montant hors taxes :	8 122.00€ HT
▪ TVA 10%	812.20€
▪ Montant TTC:	8 934.20€ TTC



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 085-248500464-20230704-BC04072313-DE

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ATTRIBUE le marché tel qu'exposé ci-dessus,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché correspondant et les documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,  
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :  
Bérangère Soulard  
Date de signature : 12/07/2023  
Qualité : Présidente de la CC Pays  
de Pouzauges

La secrétaire de séance  
Adeline AUBERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification